

D'Après PROPOSITIONS

PRE AG DES ADHERENTS DU « GRAND OUEST » le 01 octobre 2006

<i>Etaient présents :</i>			
Bernard	ABRAHAM	Jean François	LEBRUN
Patricia	ABRAHAM	Isabelle	PARISOT
Sylvie	BOUVET	Ludovic	PRIOU
Claudine	DUSSER- BONGIBAUT	Viviane	ROULET
Anne Marie	GIRARD	Pierre	SAUTON
Yannick	GIRARD		
<i>Etaient excusés :</i>			
Ludovic	DIGUET	Emilie	NOËL
Céline	MOLLE	Tony	MORIN
Corentin	MORICEAU	Céline	MOLLE
Zoé	SAUTON	Michel	ROBERT
Nolwenn	TROËL- SAUTON		
Baptiste	ABRAHAM		
Karen	RIEDINGER		
Thomas	RIEDINGER		
Laurent	POSTIC		

Se référant à l'art. 4 des statuts de l'association du « Chalet des Jeunes du Roux », les adhérents présents et ceux qui se sont associés à cette contribution se prononcent à l'unanimité contre un projet qu'ils considèrent ne pas respecter les buts fixés par l'art. 2.

Art 4 : « l'association admet comme moyen d'action tous ceux qui répondent légalement aux buts fixés par l'Art. 2. Pour atteindre ses objectifs, l'association met à la disposition de tous ses adhérents les moyens d'action dont elle dispose. »

Art. 2 : « Cette association a pour but :

- de permettre à des jeunes adultes d'accéder aux joies de la montagne tant sur le plan sportif que sur le plan de la découverte d'un milieu naturel et humain.
- de favoriser, dans un but d'éducation permanente, la découverte d'un style de vie communautaire, rustique et proche de la nature ».

CONCERNANT LES DORTOIRS :

Quel est le sens de vouloir partager des dortoirs de 18 en dortoirs de 6 ou 8, en chambres de 5, de 4 ou de 2 ?

A quand les chambres individuelles avec réservation ?

Nous considérons que:

- la brièveté des séjours (environ 8 jours) ne justifie pas le besoin de confort individuel.,
- la mise en place de petits dortoirs ou chambres de 2 à 5 *risque d'*encourager les clans, au détriment de la vie communautaire.
- la conception du couchage et de toute l'organisation collective actuelle est un point essentiel de la nature même de l'adhésion au chalet des jeune et à sa philosophie.
- La réfection de la cage d'escalier est –elle nécessitée par les obligations liées à l'accueil des groupes extérieurs à l'association ? (normes etc.) .
- Tout le projet présenté semble s'orienter en priorité vers l'accueil des collectivités extérieures et répondre à leurs exigences et à celles d'adhérents potentiels.
- Le chalet va investir 40 000 €00 pour pouvoir accueillir des structures extérieures qui seront censées financer les frais engagés dans cette réalisation .

Dans le principe, c'est le serpent qui se mord la queue. Dans les faits cela risque de nous entraîner dans une spirale d'obligations de respect des normes, de frais et de préoccupations de plus en plus éloignées de l'initiative originelle.

Nous ne sommes pas opposés à toute initiative d'accueil de groupes extérieurs s'ils adhèrent à la philosophie du « chalet des jeunes).

CONCERNANT L'APPARTEMENT

Nous sommes d'accord :

- Pour sa restauration,
- Pour son intégration au collectif pendant les périodes de vacances scolaires.
- Nous pensons qu'une location pendant les autres périodes (avec obligation d'adhésion), pourrait compenser la perte des loyers locatifs.
- Les périodes libérées hors vacances scolaires correspondent à 33 semaines (10 semaines de location de l'appartement à 360€00 hors adhésions suffirait à combler le déficit annuel de 3600€00 dus à la perte des loyers depuis le départ des locataire .

CONCERNANT LES DOUBLES VITRAGES

Nous sommes convaincus que pour réaliser des économies de chauffage conséquentes, il est indispensable d'installer des fenêtres à double vitrage mais selon les ressources de l'association, pas nécessairement en une seule étape.

Notre opinion :

- Notre préoccupation et notre priorité est de préserver l'essence même de ce qui a motivé la création du chalet.

-

1) « *permettre à des jeunes adultes d'accéder aux joies de la montagne...* »

Pour ce faire, il est indispensable que les prix de journée soient modestes .

2) « *de favoriser, dans un but d'éducation permanente, la découverte d'un style de vie communautaire, rustique et proche de la nature* ».

Pour cela il est nécessaire de se prémunir de tout risque de dérives classiques en privilégiant les formes actuelles de couchage et de repas.

Pour soutenir et faciliter ce style de vie communautaire, certains espaces pourraient être repensés pour alléger la promiscuité et suivant les ressources de l'association .

nos propositions :

- Aménagement du salon de l'appartement en « salle calme » de repos avec élargissement dans le futur sur le grenier.

- *La cuisine pourrait être agrandie et réaménagée en intégrant le bureau.*

- *Le bureau à la place de la chambre.*

- *La salle à manger pourrait être agrandie par l'abattage du mur, en empiétant sur le préau et en ouvrant des fenêtres plus larges.*